

Aux Présidents des Partis politiques

**Par courrier et par e-mail**

<b>Votre correspondant</b> Trannoy Régis De Mul Stéphan	<b>T</b> 02 518 20 58 02 518 22 11	<b>Votre référence</b>	<b>Annexes</b>
<b>E-mail</b> regis.trannoy@rrn.fgov.be stephan.demul@rrn.fgov.be	<b>F</b> 02 518 25 58	<b>Notre référence</b> III 21/723.6/3180/09	<b>Bruxelles</b> 02.06.2009

**Elections du Parlement européen et des Parlements de Région et de Communauté du 7 juin 2009 –  
Campagne de sensibilisation menée par la Commission de la protection de la vie privée.**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

A l'occasion des prochaines élections du Parlement européen et des Parlements de Région et de Communauté du 7 juin 2009, la Commission de la Protection de la Vie Privée a mis en place une campagne de sensibilisation à l'égard des citoyens mais également des partis politiques.

Les partis et les mandataires politiques étant en effet tributaires de l'électorat, la notoriété et la popularité sont des ingrédients indispensables de la rentabilité politique.

Dès lors, des partis et des hommes politiques désireux de les acquérir ou de les accroître se servent parfois de certaines données à caractère personnel (nom, adresse, ...) des citoyens pour adresser à ceux-ci des messages personnalisés censés les inciter à voter en leur faveur lors d'une élection.

Les partis et les (futurs) mandataires politiques qui utilisent des données à caractère personnel dans le cadre d'une campagne électorale se doivent respecter la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Je vous invite à cet égard à prendre connaissance des intéressantes et complètes recommandations édictées en la matière par la Commission de la Protection de la Vie Privée. Vous pouvez consulter celles-ci sur le site [www.privacycommission.be](http://www.privacycommission.be) (Rubrique « En pratique » - Thème « Elections »). Pour toutes questions, vous

pouvez également prendre contact avec la Commission de la Protection de la Vie Privée par téléphone au 02/213.85.98 ou par email à [commission@privacycommission.be](mailto:commission@privacycommission.be).

En vous remerciant d'avance pour l'attention que vous porterez à ces recommandations, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Guido DE PADT  
Ministre de l'Intérieur.